



3659 - Travailler dans le cadre de programmes qui profitent militairement aux infidèles

question

Question : J'ai lu bon nombre des questions auxquelles vous avez répondues et je suis convaincu de la justesse de vos idées relatives aux questions compliquées auxquelles la Umma est actuellement confrontée. Je demande à Allah d'étendre Sa miséricorde sur vous puisque , par vos connaissances , vous aidez les musulmans. Amen. Mes questions sont les suivantes : Est-il permis au musulman de se rendre aux pays des infidèles pour y acquérir des sciences profanes?

Nous est-il permis d'aider les mécréants à produire des programmes pouvant faire l'objet d'un usage militaire , puisqu'ils ne sont pas en guerre contre nous? Le salaire que nous percevons contre notre travail est-il licite? J'espère que vous répondrez à mes questions , car je suis très dispersé ne sachant si ce que je fais est correct ou pas. Je me suis entretenu avec certain de mes amis sur ce sujet et ils m'ont dit que ce que je fais est licite ,car nous n'avons pas à nous soucier de l'utilisation qu'ils vont faire des programmes que nous élaborons. Nous n'avons qu'accomplir notre devoir et en percevoir un salaire dont nous ne pouvions rêver dans aucun pays musulman. Cher Cheikh, J'espère que vous répondrez à mes questions. Puisse Allah vous accueillir au paradis pour toutes les actions que vous menez. Puisse Allah bénir notre Prophète Mouhammad. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'il s'agit de chercher des sciences profanes utiles aux musulmans et qui ne sont pas disponibles dans leurs pays , il n'y a aucun mal à se rendre aux pays des infidèles, à condition de rester pieux et de s'adonner à l'apprentissage de façon à échapper à l'emprise de la passion et des tentations suspectes.

Il ne nous est pas permis d'aider les ennemis d'Allah en mettant à leur disposition des



programmes qui pourraient porter atteinte aux musulmans et accroître la domination des infidèles. Allah le Très Haut . **.ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.** (Coran , 5:2); que l'atteinte soit immédiate en temps de paix ou médiate en temps de guerre. Les portes de la subsistance licite sont nombreuses et toutes ouvertes. Quiconque abandonne une affaire pour complaire à Allah, Allah la lui compensera par une affaire meilleure. Ecrit par Ibn Djabine.